

# Le PS veut renforcer les pouvoirs du Sénat

■ Pour Christophe Lacroix, l'assemblée doit pouvoir se prononcer sur les lois fédérales qui impactent les Régions.

Je partage l'idée de Jacques Brotchi" (MR), le nouveau président du Sénat. "Les grands débats de société et les grandes lois portant sur l'éthique ou la bioéthique devraient être à nouveau discutés pleinement au Sénat", dit Christophe Lacroix. Le chef du groupe PS au Sénat veut même aller plus loin.

Le socialiste propose de renforcer les pouvoirs de la Haute Assemblée afin qu'elle soit compétente dans les matières qui dépassent le cadre strictement fédéral ou régional. Il cite: la ratification des traités internationaux, les mesures fiscales impactant les recettes des Régions (référence au *tax shift* du gouvernement Michel), celles induisant un report de charges sur les communes (police et services de secours, par exemple), etc. Il ne plaide donc pas pour un retour au bicaméralisme pur.

## Dépasser la sixième réforme de l'État

Le Parlement fédéral comprend deux chambres: la Chambre des représentants et le Sénat. Ce dernier a été considérablement modifié par la sixième réforme de l'État, entrée en vigueur en 2014. Dans sa composition, d'abord. Fini les sénateurs élus directement. L'hémicycle n'est plus composé que de 50 sénateurs issus des parlements des entités fédérées (Régions et Communautés) et 10 sénateurs cooptés. Ensuite, dans ses compétences. Pour faire simple, seules les législations qui touchent au fonctionnement de l'État doivent encore avoir l'assentiment du

Sénat. "Ce point est important, estime M. Lacroix, parce que ça signifie que, dès à présent, les Régions participent à la réflexion sur la modification de la Constitution. Il faut préserver cela." Mais il veut renforcer cette logique. À l'inverse de la N-VA et de Groen qui prônent une suppression du Sénat.

"Cette institution a encore un bel avenir devant elle à partir du moment où l'on veut qu'elle s'inscrive dans une Belgique durable. Celui qui s'attaquera au Sénat et qui le supprimera sera celui qui aura mis le feu à la maison Belgique. Ça, j'en suis persuadé. Le choix de supprimer ou non le Sénat, voire de le renforcer, sera le choix d'une Belgique fédérale mature ou de l'aventure vers le confédéralisme. Dans les États fédéraux qui fonctionnent bien, il n'y a pas de système monocaméral, le Sénat est présent. Il est un lieu de dialogue entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées." Ce fut d'ailleurs l'évolution souhaitée par la dernière réforme de l'État. "Mais on n'est pas allé assez loin."

## Un travail de déminage

En matière de traités internationaux, par exemple, la Wallonie avait engagé, fin 2016, un bras de fer avec le fédéral sur la ratification du Ceta (l'accord de libre-échange entre l'Europe et le Canada). Une discussion en amont au sein du Sénat, pense l'ex-ministre wallon du Budget, aurait peut-être permis de déminer le sujet et éviter la saga que l'on a connue.

"On pourrait faire du Sénat un lieu de concertation parlementaire, un lieu où les entités fédérées sont associées dès le départ à une discussion sur une loi et où elles

peuvent amender les textes concernés. Il existe bien le comité de concertation qui réunit les différents exécutifs, mais il est plutôt un lieu de confrontation que de concertation..."

Christophe Lacroix complète sa proposition: "À travers la revalorisation du Sénat, dans un souci de dialogue constant et de concertation en amont de la prise de décision, il y a sans doute aussi une discussion à avoir sur l'émergence d'une quatrième Région qui serait la Région germanophone. Nous aurions alors davantage de diversité et non plus une confrontation entre francophones et néerlandophones."

## "Rien ne presse"

Paradoxalement, le socialiste ne veut pas d'une nouvelle réforme de l'État, pourtant indispensable à son projet. Pas tout de suite, en tout cas. "Les priorités sont socio-économiques." Pour le Sénat, "rien ne presse". "Mais à un moment donné, on va devoir se poser des questions. Quel est le destin de la Belgique dans les vingt ans à venir? Et

quels outils veut-on mettre en place pour que les Régions et l'État fédéral fonctionnent en symbiose? Un jour, il faudra encore revoir le fonctionnement de l'État, et donc parler du Sénat. La question est inéluctable, elle viendra avec le temps."

Cette réflexion, conclut M. Lacroix, pourrait prendre le temps de la prochaine législature (2019-2024). Et, pourquoi pas, aboutir dans cinq ou dix ans à "une refondation de l'État Belgique dans un fédéralisme apaisé".

Antoine Clevers